Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 43 (1917)

Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sodium.

Le sodium est exclusivement préparé aujourd'hui par voie électrolytique, et il est curieux de remarquer que, si le sodium chimique a été créé par Sainte-Claire-Deville en vue de la fabrication de l'aluminium, le sodium électrochimique doit aussi sa naissance à une préoccupation de même nature. Castner, qui décrivit, en 1891, le premier procédé d'obtention électrolytique du sodium, recherchait, en effet, dans ce métal une matière première pour la synthèse des cyanures alcalins.

Cette synthèse est restée, d'ailleurs, un des débouchés principaux, sinon même le débouché le plus important du sodium, principalement en Angleterre et en Amérique. Les autres emplois du métal sont, par ordre de tonnage, la fabrication synthétique de l'indigo et la transformation en peroxyde de sodium et ses dérivés.

La matière première d'où l'on extrait le sodium par électrolyse est, en général, la soude caustique fondue; c'est elle qu'utilisent l'appareil de Castner et celui de la Société d'Electrochimie et Hulin, qui restent encore aujourd'hui les types fondamentaux des électrolyseurs à sodium.

Les tentatives nombreuses, faites pour décomposer une combinaison sodique autre que l'hydrate, ont échoué jusqu'ici. Cependant deux procédés ont été brevetés récemment, l'un par la Virginia Laboratory Company, l'autre par la Société des Usines électriques de la Lonza, et viennent d'être installés industriellement, le premier à Holcomb-Rock, en Virginie, le second à Bozel, en Savoie.

Ces deux procédés emploient comme électrolyte du chlorure de sodium fondu; ils paraissent l'un et l'autre, mais tout particulièrement celui de la Lonza, plus aptes que leurs devanciers à un fonctionnement continu, indispensable dans une exploitation régulière. Il n'est pas douteux que l'électrolyse du chlorure fondu présente, par rapport à celle de la soude caustique, des avantages, en quelque sorte théoriques, notamment le coût plus faible de la matière première et l'obtention simultanée de sodium et de chlore, ce dernier pouvant parfois servir de point de départ à des sous-produits intéressants, tels que ceux envisagés à Bozel. Mais ces avantages risquent d'être neutralisés par des inconvénients techniques assez sérieux, en particulier par la nécessité d'ajouter à l'électrolyte une substance auxiliaire comme le chlorure de potassium ou le fluorure de sodium, substance dont il sera, en fait, impossible d'éviter la décomposition partielle.

Il serait donc téméraire d'affirmer a priori la supériorité économique de l'électrolyse du chlorure sur celle de la soude. En tout cas, nous ne pensons pas, et c'est là une opinion qui a été formulée déjà, que le développement des procédés nouveaux apporte une perturbation quelconque dans le marché du sodium.

Le rendement de l'énergie dans les appareils Castner est, suivant les données publiées récemment par Neumann, de 1 kg. 6 de sodium par kilowatt-jour. Le cours actuel est à peu près de 1 fr. 50 par kilogramme.

L'expiration des brevets Castner, en 1907, paraît avoir déterminé une augmentation sensible de la production mondiale. D'après M. Gin, celle-ci était, en 1908, de 3 200 tonnes, dont 4 200 tonnes pour l'Amérique et 2 000 tonnes pour l'Europe. En 1913, elle doit avoir été voisine de 6 000 tonnes, dont 4 800 tonnes pour l'Amérique et 4 200 tonnes pour l'Europe.

Les usines qui se livrent à la fabrication du sodium sont :

Pays	Usines Usines	Sociétés	Procédés	
France .	Les Clavaux (Isère) Bozel (Savoie)	Soc. d'Electrochimie . C'° d'Electrochimie de	Hulin.	
Suisse	Martigny (Valais)	Bozel Soc. d'Electrochimie .	La Lonza. Hulin.	
	Monthey (Valais)	Soc. p. l'Ind. chim. de	Ciba	

Pays	Usines	Sociétés Sociétés	Procédés
Angleterre	Weston-Point	Castner-Kellner Alkali Comp	Castner.
Allemagne	Rheinfelden (Bade)	Elektrochemische Fa- brik Natrium.	Castner.
	Gersthofen (Bavière) .	Höchst Farbwerke	Castner.
Autriche ·	Aussig (Bohême)	with a mileting direction	n
Norvège	Vaadheim (p. Bergen)	Vaadheim Elektroke- miske Fabrik	Castner.
	Frederiksstad	Frederiksstad Elektro- kemiske	Castner.
Etats-Unis	Niagara (N. Y.)	Electro chemical Comp.	Castner.
Etats-Cins	Holcomb-Rock (Virgin.)	Virginia Electrolytic	Seward et
	a stilles du C. C.	Comp.	Kugelgen.
		(A st	iivre).

Association des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Course à Sion, le 30 septembre. Visite des mines d'anthracite et de la nouvelle usine électrique de la ville de Sion.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal de la 4° Conférence des présidents, du 14 juillet 1917. à Zurich, à 2 heures.

Sont présents, les présidents, ou leurs représentants, de 15 sections, 4 membres du Comité central et le secrétaire de la Société qui tient le procès-verbal.

Argovie: E. Wydler; Bâle: H. E. Gruner; Berne: W. Keller; Chaux-de-Fonds: H. Mathys; Genève: F. Fulpius; Grisons: J. Solca; Neuchâtel: E. Prince; Schaffhouse: H. Käser; St-Gall: C. Kirchhofer; Thurgovie: A. Rimli; Tessin: G. Galli; Vaud: H. Verrey; Lucerne: O. Balthasar; Winterthour: H. Krapf; Zurich: C. Jegher; Comité central: H. Peter, V. Wenner, W. Kummer, A. Witmer-Karrer. Excusé: M. F. Broillet, de Fribourg.

1) Le procès-verbal de la 3^{me} conférence, qui a été adressé aux participants, est adopté.

2) Revision des statuts. Le président expose cette question soulevée récemment par la section vaudoise et qui pourrait être tranchée par la prochaine assemblée des délégués qui aura à renouveler le Comité central. Cette assemblée aura les mains absolument libres, vu que tous les membres actuels du Comité central ont déclaré leur intention de se retirer à la fin de cette période statutaire. Le président fait lire la lettre adressée par la section vaudoise au C. C., à la date du 9 mai 1917, et en résume le contenu en ceci qu'elle réclame, en première ligne, l'élaboration d'un règlement de l'assemblée des délégués. Le C. C. avait cru pouvoir s'abstenir, comme par le passé, d'une réglementation aussi étroite; mais l'expérience donna raison à la section vaudoise. Il est indiqué que le nouveau C. C. prenne en mains cette affaire. Le deuxième point soulevé par la section vaudoise vise la convocation immédiate d'une nouvelle assemblée des délégués pour terminer l'examen des projets dont la discussion n'a pas été achevée à Bâle. Le C. C. a cru devoir, préalablement à la discussion générale, prendre contact directement avec certaines sections. Les tractations sont en cours et les deux projets relatifs aux normés et au groupe des ingénieurs-conseils pourront être liquidés cet automne, sous la direction du nouveau C. C.

La lettre de la section vaudoise effleure encore la question du mode d'élection du C. C., lequel est d'avis qu'il est temps d'en entreprendre la solution par voie de revision des statuts. Aussitôt que la section vaudoise eut connaissance de l'attitude du C. C. elle présenta, par une